



PRÉFÈTE  
DE LA SOMME

**Direction départementale des territoires et de  
la mer de la Somme**

# Stratégie d'actions dans le domaine de l'environnement

## Un littoral et des vallées fluviales à la richesse environnementale remarquable préservée

La Somme abrite de nombreux milieux, habitats et espèces rares ou menacées à l'échelle nationale voire européenne mais inégalement répartis sur son territoire. Compte-tenu de la prégnance des espaces agricoles et de la faiblesse de ses boisements, ces milieux se concentrent au niveau de ses vallées fluviales et sur sa façade littorale.

### Des vallées fluviales qui offrent des paysages de plans d'eau et d'entailles

Le réseau formé par les vallées de l'Authie, de la Bresle, de la Somme et de leurs affluents offrent ainsi deux grands types d'espaces :

- des fonds de vallées verts, humides, boisés, intériorisés et relativement sauvages qui contrastent singulièrement avec ceux des plateaux ouverts et cultivés. Espace traditionnel des pâtures et du pacage, elles ont été marquées par l'implantation de nombreux ouvrages hydrauliques (digues, étangs) destinés à favoriser la pêche et façonnés par l'exploitation de la tourbe qui a donné naissance à un paysage de plans d'eau et d'entailles. La flore des tourbières alcalines se caractérise par la présence d'une végétation acidophile tout à fait originale dans un contexte de plaine sur craie et l'avifaune s'avère particulièrement riche. La Bresle et l'Authie figurent parmi les rares cours d'eau fréquentés par le saumon atlantique et la truite de mer. Les populations d'anguilles et les espèces piscicoles patrimoniales comme la bouvière ou l'ombre commun sont à reconstituer et préserver,
- des versants dissymétriques escarpés au Nord et marqués par la présence de boisements et d'éboulis alors que les versants Sud moins pentus regroupent un ensemble de parcelles étayées de rideaux d'arbres. Ce sont sur ces versants que se trouvent des pelouses sèches ou larris issus du défrichement et du pacage. Elles constituent un milieu hautement patrimonial pour leur flore, leur entomofaune (insectes) et herpétofaune (reptiles). Certaines pelouses à laïche humble et fumana couché ne sont plus représentées qu'en quelques lieux, car plus de 90 % des surfaces en pelouse ont disparu en moins de 100 ans suite à l'abandon des pratiques agropastorales avec pour conséquence la régression des espèces inféodées à ces milieux.

### Un littoral naturel et préservé marqué en son centre par la baie de Somme

Les baies de Somme et de l'Authie sont avec celle de la Canche les seuls estuaires naturels préservés de la façade maritime de la Manche orientale. Ces espaces constituent des lieux de nourriceries et des haltes migratoires majeures pour la faune sauvage (batraciens, poissons, oiseaux marins et limicoles, phoques) qui peuple le Nord de la France (espèces nicheuses ou hivernantes) ou de passage entre la Manche et la mer du Nord (anguille, requin pèlerin). Au-delà de « l'ouvert des estuaires », des bancs de sable mobiles sous-marins peu profonds et des hauts-fonds rocheux abritent des ressources variées appartenant à des populations locales ou migratrices. L'espace restreint du détroit est cependant convoité par de nombreux projets de développement (extraction de granulats marins, parcs éoliens off-shore) et par le transport maritime en développement. Sur le littoral, les végétations de falaises à chou sauvage sont remarquables, tout comme les végétations à chou marin des galets du Hourdel. En arrière des dunes, les dépressions ou « pannes » présentent une végétation spécifique. Ces milieux littoraux sont fragiles, car confrontés à l'ensablement naturel des estuaires et aux pressions exercées par les activités humaines et la fréquentation touristique.

### Des masses d'eau fluviales et souterraines dont l'état tend à se dégrader

Trois masses d'eau font l'objet d'un suivi particulier dans le département de la Somme. Les eaux souterraines sont constituées de la nappe de la craie alimentée par les eaux pluviales qui s'infiltrent du fait de la perméabilité des sols de limons. Cette masse d'eau se subdivise en cinq sous-nappes à savoir celles des vallées de la Somme amont, moyenne et aval, de l'Authie et de la Bresle. Ces nappes sont sensibles aux pollutions diffuses, la teneur en nitrates ayant tendance à augmenter malgré quelques améliorations localisées. Les eaux de surface et continentales regroupent la Somme et ses affluents, les cours d'eau de l'Authie et de la Bresle. Leur état écologique et chimique est aujourd'hui relativement dégradé. La dernière masse d'eau est constituée par les eaux côtières de la Wardenne à la limite Sud du district de l'Escaut.

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX, DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DES ESPÈCES

---

- Capitaliser les connaissances sur la présence d'espèces protégées et leurs habitats dans le département de la Somme. Cartographier les zones humides en lien avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.
- Exploiter les données des études liées au schéma régional des continuités écologiques de façon à pouvoir définir sur le département de la Somme et en fonction des espèces les continuités terrestres majeures et les réservoirs de biodiversité à préserver.
- Élaborer un guide pédagogique sur la préservation et le rétablissement des corridors écologiques en articulant les usages, les mesures de protection et les dispositifs d'accompagnements financiers existants (agences de l'eau, mesures agro-environnementales).
- Améliorer la protection des espaces naturels sensibles en actualisant les listes des activités soumises à études d'incidence Natura 2000. Produire et diffuser une information sur les textes réglementaires existants en matière de protection des zones humides et sur leur identification préalable par les porteurs de projets.
- Favoriser, en partenariat avec les acteurs des territoires, des modalités douces d'entretien des milieux remarquables et sensibles du domaine public maritime et du littoral. Assurer la préservation des zones humides.
- Renforcer le suivi et l'animation des sites Natura 2000 et accompagner la mise à jour des documents d'objectifs les plus anciens, pour tenir compte de l'évolution des milieux, des habitats et des données disponibles.

## VEILLER À LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

---

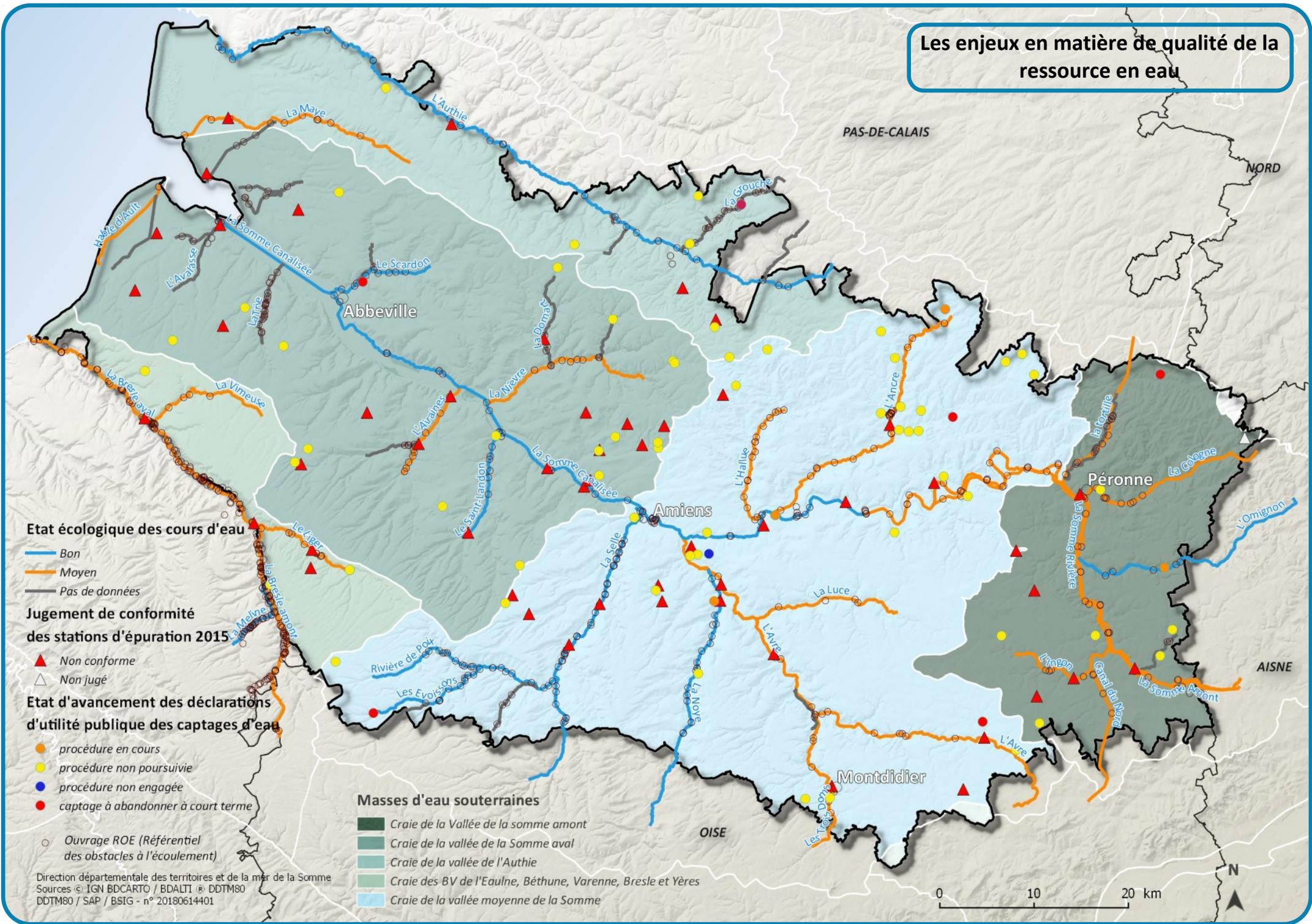
- Capitaliser et diffuser les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes sur le site internet des services de l'État à travers la constitution d'une carte d'information et d'alerte départementale.
- Décliner localement les plans nationaux de préservation des espèces (anguilles, chiroptères, butor étoilé et frayères à brochets) à mettre prioritairement en œuvre dans la Somme et décliner les actions à mettre en œuvre.
- Élaborer une valise pédagogique et des fiches-outils de façon à ce que les gestionnaires de cours d'eau ou d'espaces naturels et les porteurs de projets aient les bons réflexes dans la gestion de leurs interventions vis-à-vis de ces espèces.
- Initier une stratégie de contrôle des plans simples de gestion visant à favoriser une gestion effectivement durable des massifs boisés et adopter, en lien avec les acteurs concernés, des modalités de gestion cynégétique adaptées aux populations de faune sauvage dans les territoires.
- Accompagner les approches partenariales pour une gestion intégrée des espèces à enjeux ou invasives en assurant une cohérence entre l'amont et l'aval des cours d'eau et en organisant des actions préventives curatives.
- Relayer localement les initiatives et journées d'action nationale ou régionale et faire connaître en interne comme en externe les enjeux liés à la lutte contre les espèces invasives.

## DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DE LA NATURE ORDINAIRE

---

- Centraliser et exploiter les couches d'information géographique existantes relatives aux éléments de nature ordinaire dans la Somme (boisements, courtils, haies, arbres isolés, mares, prairies, larris, etc.) et analyser leur dynamique d'évolution.
- Conduire une réflexion visant à mieux appréhender, qualifier et cartographier les fonctionnalités et services rendus par les éléments de nature ordinaire.
- Décliner en lien avec les acteurs de la mission inter-services de l'eau et de la nature le plan gouvernemental d'actions en faveur de la biodiversité en élaborant un programme d'action de protection et/ou de mise en valeur pour la nature ordinaire du département de la Somme.
- Veiller à la préservation de la nature ordinaire et des éléments ponctuels ou linéaires (arbres isolés, ou alignés, haies, ripisylves des cours d'eau et fossés, chemins, jardins) lors de l'instruction des autorisations liées à des projets, de l'élaboration des documents d'urbanisme ou de l'édition de prescriptions environnementales pour les aménagements fonciers.
- Inciter les autorités compétentes à mettre en œuvre de manière concertée des actions en faveur de la nature ordinaire en facilitant la mise en œuvre des mesures agro-environnementales territorialisées et en accompagnant les actions de réimplantation ou de restauration de la nature ordinaire.
- Faire connaître la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable et organiser des journées de sensibilisation à destination des élus de la Somme et des agriculteurs.

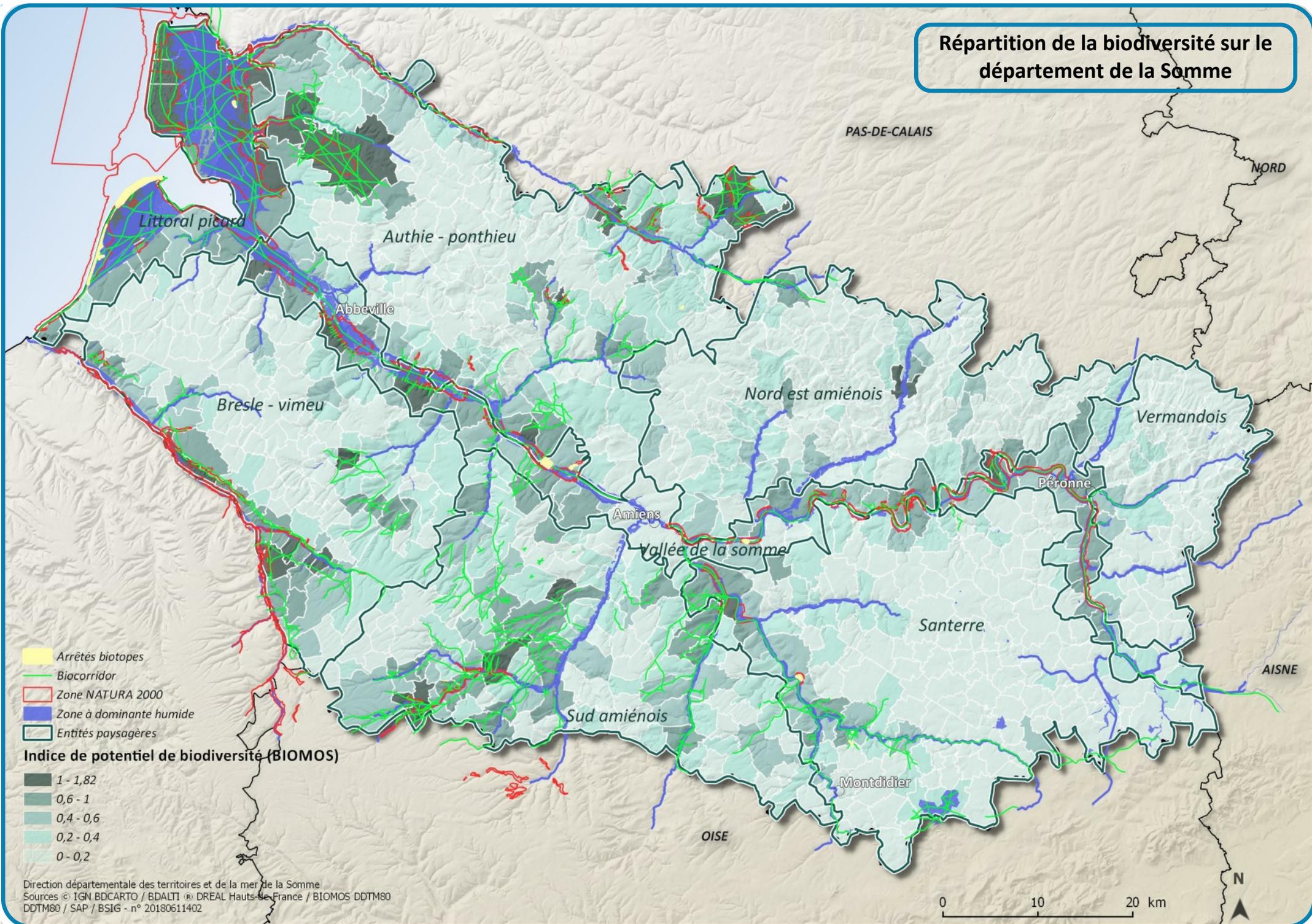
# Les enjeux en matière de qualité de la ressource en eau



Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Sources © IGN BDCARTO / BDALTI © DDTM80  
DDTM80 / SAP / BSIG - n° 20180614401



# Répartition de la biodiversité sur le département de la Somme



- Arrêts biotopes
- Biocorridor
- Zone NATURA 2000
- Zone à dominante humide
- Entités paysagères

## Indice de potentiel de biodiversité (BIOMOS)

- 1 - 1,82
- 0,6 - 1
- 0,4 - 0,6
- 0,2 - 0,4
- 0 - 0,2

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
Sources © IGN BDCARTO / BDALTI © DREAL Hauts-de-France / BIOMOS DDTM80  
DDTM80 / SAP / BSIG - n° 20180611402



## ATTEINDRE LE BON NIVEAU ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

---

- Unifier les référentiels utilisés pour les cours d'eau, les zones de non traitement et les bonnes conditions agro-environnementales et engager la cartographie des zones humides à travers le suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux de façon à sécuriser les agriculteurs dans leurs pratiques et offrir une meilleure protection à ces milieux.
- Diffuser auprès des collectivités locales le plan d'action opérationnel territorialisé de la Somme et assurer, avec l'appui des services territoriaux, la mise en œuvre des mesures prévues notamment en matière d'assainissement collectif et non collectif.
- Renforcer la mise en œuvre du plan de contrôle, notamment en matière de retournement des prairies humides et de respect des zones de non traitement et faciliter l'appropriation des mesures de raisonnement de la fertilisation azotée par des contrôles pédagogiques.
- Poursuivre le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau en recherchant avec les propriétaires d'ouvrage des solutions adaptées.
- Inciter les collectivités à poursuivre l'amélioration du traitement des eaux usées en veillant à la mise aux normes des réseaux et des stations d'épuration, à l'application des zonages d'assainissement et rappeler les obligations de contrôle des installations individuelles pour l'assainissement non collectif.
- Ouvrir la mission inter-services de l'eau et de la nature aux élus et professionnels afin de mieux faire connaître les actions d'accompagnement et de contrôles réalisées et améliorer leur compréhension et leur acceptation.

## UTILISER LA NATURE POUR ASSURER UNE PLUS GRANDE RÉSILIENCE DES AMÉNAGEMENTS

---

- Identifier à partir de l'atlas des paysages et avec le conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Somme les grandes caractéristiques de la nature en ville et leur intérêt pour la gestion de l'aménagement des villes, bourgs-centres et villages de la Somme.
- Rechercher des exemples d'aménagement ayant intégré à l'amont de leur conception la présence de la nature et les gestions de risques naturels et analyser les conditions de leur mise en œuvre et de leur portage.
- Travailler à l'implantation de la nature en ville, en lien avec les réflexions sur la nature ordinaire notamment à travers les projets soumis à étude d'impact.
- Apporter une attention particulière à la rédaction des règlements, des pièces graphiques et des orientations d'aménagement et de programmation des documents d'urbanisme pour maintenir certains éléments naturels, assurer le respect des mesures prévues dans les opérations d'aménagement foncier et prévenir les risques d'érosion.
- Mobiliser l'architecte et le paysagiste conseil de l'État auprès des collectivités locales et des porteurs de projet pour intégrer la nature à la conception des aménagements.
- Relayer localement des initiatives / journées d'action nationale ou régionale (nature en ville, l'arbre en ville, immeubles à insectes, permaculture).

## MIEUX INTÉGRER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PROJETS ET LES TERRITOIRES

---

- Repérer en lien avec les services territoriaux et en partenariat avec les collectivités locales les projets pouvant être soumis à étude d'impact de façon à ce que le choix de leur localisation permette d'éviter les milieux naturels les plus sensibles.
- Organiser un retour d'expérience sur les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et d'une étude d'impact pour sensibiliser les porteurs de projets aux critères d'analyse et aux attentes exprimées.
- Capitaliser les avis exprimés par l'autorité environnementale pour sensibiliser dès l'amont les porteurs de projet aux critères d'analyse, aux attentes exprimées et aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation pouvant être recherchées en amont de la conception des projets.
- Faciliter l'appréhension des évolutions du droit de l'environnement et des procédures administratives à travers l'établissement de fiches contextualisées sur les approches environnementales des plans, programmes et projets.
- Accompagner, avec les partenaires techniques et financiers, les porteurs de projet dès la phase d'élaboration et de conception des projets pour privilégier les mesures d'évitement et de réduction en vue de minimiser l'impact résiduel sur l'environnement.
- Recourir aux certificats de projet ou à la pré-instruction de dossiers pour sécuriser les acteurs dans la conduite de leurs projets et présenter aux acteurs, publics, para-publics et privés quand cela est possible, les principaux enjeux de protection de la biodiversité.

# Stratégie d'actions dans le domaine de l'environnement mais une nature ordinaire dont la biodiversité doit être mieux appréhendée et valorisée

De façon à assurer la préservation de la biodiversité et de la nature, la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme souhaite impulser en lien avec l'ensemble des associations, établissements publics, fédérations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement plusieurs actions visant à :

## **Améliorer la connaissance des milieux, des continuités écologiques et des espèces**

Bien que représentant une très faible fraction du territoire, les sites naturels emblématiques (Natura 2000 et réserves nationales) des vallées fluviales et du littoral picard hébergent une biodiversité remarquable à l'origine d'un tourisme tourné vers des loisirs de plein air et de nature. Les efforts déployés pour préserver ces milieux doivent être maintenus en développant la connaissance des habitats et espèces et en restaurant les continuités écologiques entre ces principaux réservoirs de biodiversité.

## **Veiller à la préservation des écosystèmes**

Le développement de l'urbanisation et des activités économiques, l'évolution des pratiques agricoles, la modification des usages peuvent bouleverser de façon rapide le fonctionnement des écosystèmes. Il s'agit donc ici d'assurer la préservation des espèces et de leur habitat en limitant les impacts des activités humaines et en jugulant aussi le développement d'espèces invasives.

## **Définir une stratégie de préservation et de mise en valeur de la nature ordinaire**

Sous l'effet du développement de l'urbanisation et des mutations agricoles, la Somme voit disparaître de manière diffuse les éléments de la nature ordinaire tels que prairies, bosquets ou haies. Sa préservation constitue donc un enjeu important, car elle remplit des fonctions essentielles en matière de cadre de vie, de paysage, de chaîne alimentaire, d'épuration, de gestion des eaux pluviales et de lutte contre l'érosion des sols.

## **Atteindre le bon niveau écologique des masses d'eau**

Les politiques conduites dans le domaine de l'eau sur le département de la Somme sont récapitulées dans le plan d'action opérationnel territorialisé. Ce document triennal a été conçu de façon à décliner les objectifs contenus dans la directive cadre sur l'eau de l'union européenne et les orientations relevant des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux pour atteindre un bon état des masses d'eau.

## **Utiliser la nature pour assurer une plus grande résilience des aménagements**

La résilience des aménagements en regard des risques naturels peut passer par une meilleure intégration de la nature et de la biodiversité dans leur conception. Considérer les caractéristiques socio-économiques des territoires de la Somme à l'aune des crises qu'ils peuvent subir, orienter le développement à travers une meilleure intégration de ces risques, améliorer la gouvernance des territoires pour rendre la population actrice de ces actions sont des axes de réflexion auxquels la nature peut contribuer.

## **Mieux intégrer la prise en compte de l'environnement dans les projets et les territoires**

Avec la refonte du régime des études d'impact, la mise en place des autorisations uniques et la réforme de l'évaluation environnementale, le droit de l'environnement s'est modernisé afin de maîtriser l'impact des activités humaines sur les milieux naturels dans un objectif d'évitement puis de réduction et compensation. L'accompagnement en amont des porteurs de projets doit conduire à ce que ces évolutions soient davantage vécues comme une aide à la décision et moins comme une contrainte réglementaire.

